



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GATINE
Place Porte Saint Antoine – 79220 CHAMPDENIERS

**Procès-verbal du Conseil communautaire
du 16 juillet 2020 – 20h30 à Champdeniers**

Membres présents à la séance :

| | | | |
|----------|------------|----------------|---------|
| Monsieur | ATTOU | Yves | |
| Madame | BAILLY | Christiane | |
| Monsieur | BARANGER | Johann | |
| Monsieur | BARATON | Yvon | |
| Madame | BECHY | Sandrine | |
| Madame | BERNARDEAU | Lydie | |
| Monsieur | BERTHOD | Michel | |
| Monsieur | BIRE | Ludovic | |
| Madame | BIROT | Lynda | |
| Madame | CHAUSSERAY | Francine | |
| Monsieur | CROSNIER | Rémy | |
| Monsieur | DEBORDES | Gwénaël | |
| Monsieur | DEDOYARD | Philippe | |
| Monsieur | DELIGNÉ | Thierry | |
| Monsieur | DOUTEAU | Patrice | |
| Monsieur | DUMOULIN | Guillaume | |
| Madame | EVARD | Elisabeth | |
| Monsieur | FAVREAU | Jacky | |
| Monsieur | FRADIN | Jacques | |
| Monsieur | FRERE | Fabrice | |
| Madame | GIRARD | Marie-Sandrine | |
| Madame | GOURMELON | Catherine | |
| Madame | GUERIN | Valérie | Excusée |
| Monsieur | GUILBOT | Gilles | |
| Madame | GUITTON | Sylvie | |
| Madame | HAYE | Nadia | |
| Monsieur | JEANNOT | Philippe | |
| Madame | JUNIN | Catherine | |
| Monsieur | LEGERON | Vincent | |
| Monsieur | LEMAITRE | Thierry | |
| Monsieur | LIBNER | Jérôme | |
| Madame | MARSAULT | Annie | |
| Monsieur | MEEN | Dominique | |
| Madame | MICOU | Corine | |
| Monsieur | MOREAU | Loïc | |
| Monsieur | OLIVIER | Pascal | |

| | | | |
|----------|-----------|-------------|--|
| Monsieur | ONILLON | Denis | |
| Monsieur | PETORIN | Patrick | |
| Monsieur | POUSSARD | Benoît | |
| Monsieur | RIMBEAU | Jean-Pierre | |
| Madame | RONDARD | Audrey | |
| Madame | SAUZE | Magalie | |
| Monsieur | SISSOKO | Ousmane | Excusé. Pouvoir donné à Madame BAILLY Christiane |
| Madame | TAVERNEAU | Danielle | |
| Madame | TEXIER | Valérie | |
| Madame | TRANCHET | Myriam | Excusée, remplacée par son suppléant Monsieur GIRARD Régis |

Membres en exercice : 46

Présents : 43

Pouvoirs : 1

Votants : 45

Date de la convocation : 09.07.2020

Secrétaire de séance : Christiane BAILLY

Monsieur BERTHOD, doyen d'âge, ouvre la séance à 20h30 (art L.2122-8 du CGCT). Il invite le Conseil communautaire à désigner son secrétaire de séance.

Madame BAILLY, candidate, est **élue à l'unanimité** secrétaire de cette séance.

1- Installation des conseillers communautaires

Monsieur BERTHOD fait l'appel et déclare les membres du Conseil communautaire installés (présents et absents/excusés) -

Monsieur BERTHOD rappelle l'ordre du jour de la séance

- 1- Installation des conseillers communautaires
- 2- Election du président
- 3- Composition du bureau : fixation du nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau éventuellement
- 4- Election des vice-présidents et des autres membres du bureau éventuellement
- 5- Lecture de la charte de l'élu local
- 6- Fixation des indemnités de fonction
- 7- Informations diverses

2- Élection du président

Monsieur Jean-Pierre RIMBEAU se déclare candidat.

Monsieur Denis ONILLON demande le programme du mandat au candidat.

Monsieur Jean-Pierre RIMBEAU le présente.

Monsieur RIMBEAU indique être satisfait du chemin parcouru basé sur la construction, l'unification dans le seul but du bien commun. Il indique avoir été pendant les trois années écoulées un homme d'écoute et de dialogue dans l'intérêt du territoire. Sa volonté est de poursuivre la consolidation du groupe en renforçant les commissions et recourir au vote à bulletin secret plus souvent. Pour conduire cette action, il a décidé de s'adjoindre d'un bureau resserré, composé de membres dont la compétence est confirmée et disponibles pour travailler sur les heures ouvrées. Il compte sur un collectif solidaire et dynamique. Il continuera à œuvrer afin de poursuivre l'ancrage de la Communauté de communes Val de Gâtine au sein du territoire, des instances diverses (PETR, Groupe des 8 présidents Epci des DS « G8 », pôle métropolitain Centre Atlantique et grands syndicats)

Au cours de cette mandature, il souhaite pouvoir mettre l'accent sur le développement économique, le respect de l'environnement et le cadre de vie et œuvrer dans un esprit communautaire en étant fédérateur et animateur du territoire.

Délibération D 2020 5 1

Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire, M. Michel BERTHOD a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quarante-quatre conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie. Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins : Mme Elisabeth EVRARD, M. Loïc MOREAU et Mme Sandrine BECHY.

Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, dépose lui-même dans l'urne prévu à cet effet l'enveloppe et le bulletin dont il est détenteur.

Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

Résultats du premier tour de scrutin

| | |
|---|----|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... | 0 |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) | 45 |
| c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) | 9 |
| d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... | 36 |
| e. Majorité absolue | 19 |

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|--|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| RIMBEAU Jean-Pierre | 36 | trente-six |
| | | |

Proclamation de l'élection du président

Monsieur Jean-Pierre RIMBEAU a été proclamé(e) président(e) et a été immédiatement installé.

3- Composition du Bureau : fixation du nombre de vice-présidents et des autres membres du Bureau éventuellement

Délibération D 2020 5 2

Élection des vice-présidents

Sous la présidence de Monsieur RIMBEAU élu président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la communauté disposait, à ce jour, de neuf vice-présidents.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire à l'unanimité a fixé à **huit** le nombre des vice-présidents du conseil communautaire.

4- Election des vice-présidents et des autres membres du Bureau éventuellement

Le Président présente les blocs de compétences correspondant à une délégation de fonction :

1. Economie
2. Enfance Jeunesse
3. Ressources humaines
4. Aide à la personne
5. Gestion des déchets / SICTOM
6. Voirie et bâtiment
7. Transition écologique et aménagement du territoire
8. Communication / Tourisme

Il est procédé aux élections des vice-présidents suivant ces différents thèmes. Chaque candidat est invité à se faire connaître et se présente à l'assemblée.

Délibération D 2020 5 3 : Election des vice-présidents et des autres membres du Bureau éventuellement

Élection du premier vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

| | |
|---|----|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... | 0 |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) | 45 |
| c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) | 0 |
| d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... | 45 |
| e. Majorité absolue | 23 |

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|--|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| CHAUSSERAY Francine | 37 | Trente-sept |
| LEMAITRE Thierry | 8 | Huit |

Proclamation de l'élection du premier vice-président

Mme CHAUSSERAY Francine a été proclamée première vice-présidente et a été immédiatement installée.

Élection du deuxième vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

| | |
|---|----|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... | 0 |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) | 45 |
| c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) | 6 |
| d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... | 39 |
| e. Majorité absolue | 20 |

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|--|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| TAVERNEAU Danièle | 39 | Trente-neuf |

Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

Madame Danièle TAVERNEAU a été proclamée deuxième vice-présidente et a été immédiatement installée.

Élection du troisième vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

| | |
|---|----|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... | 0 |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) | 45 |
| c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) | 16 |
| d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... | 29 |
| e. Majorité absolue | 15 |

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|--|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| OLIVIER Pascal | 29 | Vingt-neuf |

Proclamation de l'élection du troisième vice-président

Monsieur Pascal OLIVIER a été proclamé troisième vice-président et a été immédiatement installé.

Élection du quatrième vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

| | |
|---|----|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... | 0 |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) | 45 |
| c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) | 7 |
| d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... | 38 |
| e. Majorité absolue | 20 |

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|--|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| FRADIN Jacques | 38 | Trente-huit |

Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

Monsieur Jacques FRADIN a été proclamé quatrième vice-président et a été immédiatement installé.

Élection du cinquième vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

| | |
|---|----|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... | 0 |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) | 45 |
| c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) | 7 |
| d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... | 38 |
| e. Majorité absolue | 20 |

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|--|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| MICOU Corine | 37 | Trente-sept |
| ONILLON Denis | 1 | Un |

Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

Madame Corine MICOU a été proclamée cinquième vice-présidente et a été immédiatement installée.

Élection du sixième vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

| | |
|---|----|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... | 0 |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) | 45 |
| c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) | 8 |
| d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... | 37 |
| e. Majorité absolue | 19 |

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|--|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| JEANNOT Philippe | 36 | Trente-six |
| ONILLON Denis | 1 | Un |

Proclamation de l'élection du sixième vice-président

Monsieur Philippe JEANNOT a été proclamé sixième vice-président et a été immédiatement installé.

Élection du septième vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

| | |
|---|----|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... | 0 |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) | 45 |
| c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) | 8 |
| d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... | 37 |
| e. Majorité absolue | 19 |

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|--|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| ATTOU Yves | 24 | Vingt-quatre |
| DUMOULIN Guillaume | 13 | Treize |

Proclamation de l'élection du septième vice-président

Monsieur Yves ATTOU a été proclamé septième vice-président et a été immédiatement installé.

Élection du huitième vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

| | |
|--|----|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... | 0 |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) | 45 |
| c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... | 2 |
| d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... | 43 |
| e. Majorité absolue | 22 |

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|--|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| SAUZE Magalie | 24 | Vingt-quatre |
| BARANGER Johann | 19 | Dix-neuf |

Proclamation de l'élection du huitième vice-président

Madame Magalie SAUZE a été proclamée huitième vice-présidente et a été immédiatement installée.

5- Lecture de la charte des élus

Le Président procède à la lecture de la charte de l'élu. Le document est remis à chacun en séance.

6- Fixation des indemnités des élus

Délibération D 2020 5 4 : Fixation des indemnités de fonction

Vu les articles L5211-12 à L.5211-15, L2123-25-1 à L2123-28 al 1 et 2 et L.2123 29 du CGCT

Vu l'indice brut terminal de la fonction publique prévu par le Décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du Décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 et n°85-1148 du 24 octobre 1985

Vu l'article R5211.4 du CGCT

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 16.07.2020 portant élection du président et des 8 vice-présidents

Vu le barème maximal des indemnités applicables au 1er janvier 2020

Considérant la population totale de la communauté de communes comprise entre 20 000 et 49 999 habitants
 Considérant que l'octroi d'indemnités de fonction est subordonné à l'exercice effectif d'une délégation de fonction prise par arrêté du Président

Sur proposition du Président de limiter les indemnités à l'existant

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE

d'attribuer les indemnités aux élus comme suit :

| Fonction exécutive | Taux maximal | Taux appliqué |
|--------------------|--------------|---------------|
| Président | 67,50 % | 61 % |
| Vice-président | 24,73 % | 22,73% |

8. Informations diverses

- **Pouvoir de police du maire :**

Le Président informe l'assemblée.

Suivant l'article L 5211-9-2 du CGCT le transfert des pouvoirs de police SPECIALE de plein droit au Président s'exerce dans les domaines de compétences transférées à l'EPCI :

1. Assainissement
2. Collecte des déchets
3. Aires d'accueil ou terrain de passage des gens du voyage
4. Circulation et stationnement dans le cadre de la compétence voirie
5. Autorisations de stationnement aux exploitants de taxis dans le cadre de la compétence voirie
6. Sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine dans le cadre de la compétence habitat et logement

Le transfert des pouvoirs de police SPECIALE facultatif au Président s'exerce dans 3 domaines de compétences suivantes :

1. Sécurité des manifestations sportives et culturelles
2. Police de lutte contre les dépôts sauvages
3. Défense extérieure contre l'incendie.

A chaque nouvelle élection du Président, **les transferts de plein droit sont automatiques.**

Sauf si les maires s'y opposent dans un délai de 6 mois.

Le maire prend alors un arrêté soumis au contrôle de légalité dont l'effet est rempli dès la notification du maire au Président de l'Epci.

Le Président peut renoncer au transfert des pouvoirs de police spéciale sur l'ensemble du territoire dans le délai de 6 mois à compter de la 1^{ère} opposition d'un seul maire portant sur le pouvoir de police concerné.

Cette renonciation prise par arrêté du Président est notifiée à l'ensemble des maires.

Le transfert de plein droit des pouvoirs de police prend fin dès la notification du président aux maires.

- **Conseil communautaire du 23 juillet 2020**

Ordre du jour prévisionnel

1. Approbation PV Conseils des 23 juin et 16 juillet 2020
2. Délégation d'une partie des attributions du Conseil communautaire au Bureau et au Président
3. Election des membres délégués aux syndicats et organismes extérieurs
4. Droit à la formation des élus
5. Adoption de la liste des commissions intercommunales thématiques et composition
6. Elections des membres de la Commission Appel Offre CAO
7. Détermination et composition des membres de la CLECT
8. Recomposition de la Commission intercommunale des Impôts Directs CIID
9. REGIE DECHETS :
 - 9-1 Modification des statuts de la régie - Composition du conseil d'exploitation
 - 9-2 Désignation membres conseil d'exploitation
10. REGIE PHOTOVOLTAIQUE : désignation membres conseil d'exploitation
11. RESSOURCES HUMAINES : Prime exceptionnelle COVID-19

12. RESSOURCES HUMAINES : Création d'un poste d'agent social
13. FINANCES : Tarif des services (centre musical)
14. FINANCES : Décisions modificatives budgétaire - Crédits supplémentaires
15. PISCINE : Demande de subvention CAP79 - Réactualisation plan de financement
16. ECONOMIE : Atelier relais n°3 ZAE Montplaisir à Champdeniers – Suite à donner à la fin de location précaire

La séance est levée à 23h30

Le Président
Jean-Pierre Rimbeau

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY